L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLÉANS

MARDI, 8 JUILLET 1879.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible] 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, E. Limet, O. Carrière, E. Jumonville, F. Tujague, Rousseau, J. DelPOrto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera [illegible] sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats et leur proclamation après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Clause 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Clause 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra en même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne, et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Clause 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les inscriptions des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation, ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, employé ou trouvé en sa possession.

Avis aux contribuables.

Département de l'assessment, Hôtel de ville, salle No 15. Nlle-Orléans, ce 27 juin 1879.

CONFORMÉMENT à la section 87 de la loi No 96 de 1877, avis est donné par la présente que les rôles d'assessment de 1879 pour les propriétés foncières et personnelles en cette ville, pour les taxes d'Etat et de ville de 1880, seront complétés et exposés pour inspection et correction au bureau du département d'assessment, salle No 15 à l'hôtel de ville, du 7 juillet 1879 au 1er septembre 1879, tous les jours de 9 heures du matin à 2 heures du soir, les dimanches exceptés.

WASH. MARKS, Administrateur des assessments, et président du Bureau des assesseurs.

27juin—

Bureaux de la compagnie du chemin de fer des Orléans, coin Winthrop et Laharpe. Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1879.—A la dernière assemblée régulière du Conseil de Direction, un dividende semi-annuel de 3 pour cent sur le fond capital a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 15 juillet 1879.

Tout transfert de stock qui aura été fait 10 jours avant cette date sera ex-dividende.

E. HUARD, Secrétaire.

6juil—11f

Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 1er juillet 1879.—Dans une séance du Bureau des Directeurs tenue aujourd'hui, M. CHEVALIER JUMONVILLE a été élu caissier de cette banque à la place de M. Chas. L. C. Dupuy, démissionnaire.

SAM. H. KENNEDY, Président.

2juil—10f

Association d'Assurance de la Nlle-Orléans.—Bureau No. 102, rue du Canal. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1879.—A une assemblée de la direction, un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT (5 0/0) sur le capital, a été déclaré payable aux actionnaires, à partir de lundi, 7 du courant.

G. LANAUX, Secrétaire.

1 juillet—7f.

Bureau de la Compagnie [illegible].—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1879.—Un dividende de Trois Piastres et Cinquante Cents par action sera payé aux actionnaires Mardi, 15 juillet. [illegible] les transferts de stock faits entre le 7 et le 15 juillet doivent être "ex-dividende".

V. VALLOIS, Secrétaire.

juil 1—15f

Germania National Bank.—Nouvelle-Orléans, 27 juin 1879.—A une assemblée du conseil de direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT, payable aux actionnaires [illegible].

J. L. [illegible], Caissier.

28 juin—7f

Banque Nationale [illegible] de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 28 juin 1879.—[illegible] un dividende [illegible] payable [illegible] à partir de LUNDI, [illegible] 1879. [illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

[illegible]—10f

[illegible] Nouvelle-Orléans, 27 juin 1879.—A une réunion du conseil [illegible] un dividende [illegible] payable [illegible].

[illegible] MITCHELL, Caissier.

Avis spécial.

[illegible] St. Bernard.

Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

[illegible]

W. CAMPBELL, Agent.

Dentistes.

JOSEPH BAUER, DENTISTE,

130 - - - Esplanade - - - 130

[illegible] Remparts.

31janv—1an D & J

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE,

191 - - - DAUPHINE - - - 191

Entre Ste-Anne et Dumaine.

19janv—1anDMarV

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

[illegible] Dauphine, immédiatement après [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans [illegible] le meilleur style de leur art.

Pose de palais artificiels.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

Au même endroit, 15 rue Baronne.

Aucune pratique de mettre des dents artificielles sur de vieilles racines, [illegible] de faire toute espèce d'opération, [illegible] souffrances, ou de mettre des dents extraordinaires sur le papier.

Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.

Les pauvres gens seront traités gratis pour l'extraction de dents ou d'autres courtes opérations chirurgicales, tous les dimanches, de 9 à 12 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures.

Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la rue Baronne No 15.

16 jan—6m

J. MIRAMON,

Matelassier et Tapissier

250 .... RUE DU CAMP 250

MANUFACTURE de chaises de barbiers, en gros, de $18 à $30. Matelas à ressorts de [illegible]. Achète les vieux meubles. Les lits [illegible] mis à la Victoria. Répare à neuf, à son magasin ou à domicile, les vieux meubles, si mauvais qu'ils soient. Ouvrage garanti. Facilité pour les paiements au-dessus de $15. Emballage et emmagasinage de meubles. Demande d'un apprenti de 15 à 18 ans pour apprendre le métier.

18 mai—12mois MarJ D

GODCHAUX

31 et 33 RUE DU CANAL

Est après tout l'endroit POUR ACHETER

Des Vêtements.

Articles de Toilette et Chapeaux, A bon marché et bien confectionnés

Les prix sur le papier sont insuffisans

—VENEZ—

Acheteurs de la ville Et de la Campagne, Riches et Pauvres,

Examiner notre immense stock à bas prix.

Voyez vous mêmes, Et soyez encore convaincus Que

GODCHAUX

Défie encore toute concurrence et reste à juste titre le marchand de linge digne de confiance.

Nota.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.

2 mai—

FRITZ JAHNCKE,

208 et 210.... DELORD.... 208 et 210

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de

SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,

Marchand de pierres allemandes, de Curbstones, North River Flagstone et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 148 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.

mai—1 an

A. ENSMINGER'S

CRESCENT

Steam Trunk Manufactory,

(FABRIQUE DE MALLES)

Grand choix de malles solides et à BON MARCHÉ, au dépôt.

37 .... Rue Magazine 37

Entre Gravier et Natchez.

22 mai—2m—Dim.Mer.Vend.

CONSULTATION et MOKAINE.

En attendant que je puisse effectuer des dépôts de ma *Mokaine* dans un certain nombre de pharmacies de la ville, on pourra en trouver à mon *Office de consultations*, coin Moralès et Annette. Une circulaire, énumérant les cas dans lesquels cette liqueur est réellement précieuse, sera donnée à qui le demandera.

Je dois ajouter que la *Mokaine* est aussi agréable à prendre qu'elle est souveraine pour la guérison des maladies citées dans la dite circulaire.

7 mai— Dr C. TESTUT.

Vincente Ranna,

(DIPLOMÉ.)

Médecin Vétérinaire et Forgeron,

135 .... REMPARTS 135

Entre Toulouse et St-Pierre.

Traite avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux.

Les ordres du public sont sollicités et seront remplis avec une grande promptitude.

[illegible]

CONSERVEZ VOS TAPIS.

En les faisant nettoyer par la Compagnie dite: Boston Patent Steam Carpet Beating and Renovating Company,

Bureau 170 rue du Camp, succursale, 51 rue Royale. Les travaux de battre et de remettre à neuf les tapis se font aux Nos 10, 12, 14 et 16 rue Poeyfarre, coin Annonciation.

Prix pour battre, brosser et remettre à neuf:

Battre et brosser les tapis de laine et les nattes de coco 3 cts. 4c. la yarde.

Battre et brosser les tapis de Bruxelles, velours et Wilton, 5 cts la yarde.

Battre et brosser les Axminster et Aubusson, [illegible] yarde.

[illegible] extra par yarde.

[illegible] $1 à $1 50.

[illegible] cts à $1.

[illegible] la paire.

[illegible]

Pas de frais additionnels pour enlever les tapis, les poser et les emmagasiner. Tout travail garanti ou pas de paiement exigé. Toute commande envoyée par la malle, laissée au bureau ou aux ateliers sera remplie avec promptitude.

E. L. JONES Jr., propriétaire, Bureau, 170 rue du Camp.

ALBERT PAUL, Agent. Bureau 51 rue Royale.

26avril—3m—D M J

MATELAS

A Prix Extraordinairement Réduits

CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44...... RUE DE CHARTRES...... 44

Près Douane.

Venez les voir.

J. J. DONAHOE.

[illegible]—en 12 nov—DMaJe.

THE CITIZENS SAVINGS BANK.

La Banque d'Epargne des Citoyens,

Au coin des rues Baronne et Gravier.

[illegible] reçoivent maintenant les dépôts sujets aux conditions suivantes:

1° Des dépôts de $10 et au-dessus seront reçus pour n'importe quelle période de temps au-delà de trois mois.

2° Des certificats de dépôt seront émis, au lieu de livrets, pour tous les montants déposés.

3° Les certificats de dépôts spécifieront le nom du déposant, le montant déposé, à qui l'argent sera payé, à quelle époque et le taux de l'intérêt.

4° Les certificats de dépôts pourront être transférés par endossement et le principal et l'intérêt seront payés à l'échéance au détenteur du certificat.

5° L'intérêt au taux de 6 pour cent par an sera payé sur les dépôts de moins de $1000, sur les montants plus forts le taux qui aura été convenu.

Argent à prêter sur Bons, Actions, Diamants, argenterie, etc.

11mo—4fm

S. N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE [illegible] EST LA MARQUE DE VÉRITABLE ET [illegible]

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

présenté par MM. W. [illegible] & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros et les Bazars le vendent à la Nlle-Orléans.

Les Célèbres "SUMMER RESORTS"

Waukesha, Lakeside, Hartland, Nashotah, Giffords, Oconomowoc,

Toutes les charmantes retraites champêtres et [illegible] dans la [illegible] du Wisconsin, lequel renferme, dans un rayon de 9 milles, quarante-un lacs admirables et beaucoup de sources minérales, enchâssés dans les plus charmants paysages de l'Ouest.

Waukesha et Palmyra

Sont célèbres pour leurs sources minérales [illegible] les vertus [illegible] sont connues du monde [illegible].

[illegible]

[illegible] LAKE, CEDAR LAKE, [illegible], la capitale du Wisconsin.

Et bien d'autres encore. Là les voyageurs trouveront tous les agréments imaginables. Ces localités sont toutes situées sur le

Chicago, Milwaukee and St. Paul Railway.

On trouvera dans un Guide du Touriste illustré

[illegible] les renseignements désirables sur les localités [illegible] parmi les plus importantes du Nord Ouest, où se rendent annuellement les malades, ainsi que les personnes en quête de santé et de plaisir, ainsi que les amateurs de chasse, de pêche, etc. Ce "Guide" sera envoyé par la poste à tous ceux qui en feront la demande à

A. V. H. CARPENTER, Gen'l Pass. and Ticket Agent, Milwaukee, Wis.

7 mai—3m

Chaussures.

ATTENTION

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits par les meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que par [illegible] de la ville. [illegible] et en [illegible].

17 nov 79—1 an VaC

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers [illegible]."

20 nov—1 an

Hôtels, Restaurants, &c.

HOI POUR MANDEVILLE.

Le Jardin de Bière de Mandeville

—Sous la direction de—

JOHN H. FRERICHS,

Près du débarcadère du steamer.

Vient d'être ouvert au public.

LA meilleure bière glacée à 5 cents le verre, comme à la Nouvelle-Orléans. Vins et liqueurs de premier ordre aux prix de la ville. Lunch froid, et restaurant à la carte, à toutes heures, aux prix les plus modérés. Bons salons pour dames et enfants. Le public est respectueusement invité à venir et à se convaincre par lui-même.

15juin—1m E. FRAPART, Propriétaire.

MONTROSS HOUSE

Biloxi, Mississippi.

Cet établissement est prêt à recevoir des pensionnaires: il a été complètement restauré ainsi que les dépendances. Tout y est dans un excellent état de propreté et on y trouvera tout le confort désirable.

Le propriétaire tout en remerciant bien sincèrement le public pour le patronage libéral qui lui a été accordé jusqu'à présent, profite de l'occasion pour lui donner l'assurance que les clients de la maison y trouveront cette année un surcroît d'agréments et un service dont ils seront bien satisfaits. La situation bien connue de Biloxi, la facilité d'y prendre d'excellents bains de mer, les promenades sur l'eau, la pêche, etc., signalent cette localité aux préférences de ceux qui recherchent le repos, la fraîcheur et des distractions pendant l'été. Le wharf a été agrandi et de nouvelles cabanes à bain construites à dix coudées de l'hôtel. Les personnes venant à Montross House y seront transportées sans frais de la gare du chemin de fer ou du débarcadère du bateau à vapeur.

PRIX DE LA PENSION:

Par mois	$45 00
Par semaine	12 50
Par jour	2 00

27 mai—3m. P. J. MONTROSS, Propriétaire.

RESTAURANT FRANÇAIS,

A McCOMB CITY, Miss.

Sur le chemin de Fer de Jackson.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les excursionnistes du dimanche qu'ils trouveront au "Restaurant Français," au coin des rues Main et Front, une belle bonne table, un service empressé, et tous les agréments que l'on peut désirer quand on quitte la Nouvelle-Orléans en quête de repos et de fraîcheur. Des salons et des cabinets particuliers seront mis à la disposition des touristes. Bons vins et liqueurs de choix. Prix modérés.

BARATTE & JOLY, propriétaires.

24 mai—2 mois

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés.

24mai—3mois

THE ROYAL,

A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées; il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale,

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Prix de la pension au Royal Hotel de $10 50 à $12 50 et au Ocean House de $8 à $10 la semaine, selon l'emplacement des chambres.

11 mai—

CRESCENT HOTEL,

A LA BAIE ST-LOUIS.

Cet Hôtel, situé près du chemin de fer, est prêt à recevoir les voyageurs. Construit sur les bords du golfe, il réunit tous les agréments que l'on peut se procurer à la campagne. Il y a à la Baie abondance d'huîtres et de poisson, et l'air y est incomparable pour sa pureté. Les chambres de l'hôtel sont vastes et bien aérées. Des bateaux et des voitures sont à la disposition des pensionnaires qui ont en outre l'usage de belles cabanes à bain. Le chef de cuisine est M. Capdisson, dont on connaît l'habileté.

6avril—4mois

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau.

24 nov—

F. REMY,

Marchand de Meubles,

192 .... Chartres 192

Près St-Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Meubles en noyer, bois de rose et acajou, Qu'il vend aux prix les plus réduits.

Réparation de meubles.

Il s'occupe aussi de déménagements.

20 jan—1an—D Mar J

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Albin (Pierre)	Juvan (Eugène)
Barbée (Mlle)	Jeandet (Hippolyte)
[illegible] (Joseph)	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Coussin (les enfants)	Lacaze (Alida, Marie)
[illegible]	[illegible] (Auguste, Joseph)
[illegible]	[illegible]
[illegible] (Jean)	[illegible] (Joseph, Oscar)
[illegible]	May (ses beaux-frères)
[illegible]	Morel
[illegible] (Ernest)	Michon (Marie)
[illegible]	Marchal (Emile)
[illegible] (Alexandre)	[illegible] (Marie)
[illegible] (Félix)	[illegible] (Joseph) dit Gollamb
D'Hénour (Pierre)	[illegible] (Ludovic)
[illegible]	[illegible]
[illegible] (Auguste)	[illegible] (André)
[illegible] (Charles)	[illegible] (Augustin)
[illegible]	[illegible]
[illegible] (Pierre)	[illegible] (Vve)
[illegible] (Mlle)	[illegible]
[illegible] (Louis)	[illegible]
[illegible] (Hyacinthe)	Leloivre [illegible] (Antoine, Baptiste)
[illegible] (Jacques, Augusté)	[illegible]
[illegible]	[illegible] (Pierre)
[illegible] (Adolphe)	Wartop (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.

Le Consul de France,

VICOMTE PAUL D'ABZAC.

12juin—

GEO. P. ROWELL & CO.

Bureau d'Annonces de Journaux

Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10 Spruce St. N. Y.

3mai—3m

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 mules, charrettes à bœufs, etc. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à [illegible] charrettes de toutes dimensions, chars [illegible] de familles à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux dansés, nos moyeux [illegible] et tous les [illegible] extra [illegible] des charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 127 et 129 Commune.

2 mai—1 an

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.

Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire arriver une nouvelle cargaison à vapeur pour cette saison, par le [illegible] 3 décembre [illegible]. Il offre à vendre aux détaillants, aux marchands [illegible] de première qualité tout bois [illegible] par corde. Mesure garantie.

Bois de pin $5; cyprès $5.50; chêne $5.50; frêne $6. [illegible] n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais.

[illegible]—ou 2 février

GERMANIA INSURANCE COMPANY,

No. 194, RUE DE LA COMMUNE,

Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans.

ETABLIE EN 1860

—Assure contre—

LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. SUBERBIER	Président.
EMIL MAIER	Vice-Président et Secrétaire
EMIL WEBER	Assistant-Secrétaire.
H. KNOTSCH	Inspecteur.

—Directeurs:—

GEO. H. BRAUGHN,	G. L. L. MAYER,
J. J. FLATOW,	EMIL MAIER,
J. GRUNEWALD,	J. R. [illegible],
J. HASSINGER,	FRANK WALLER,
FRANK LEVIS,	J. J. WECKERLING,
J. J. LANGLES,	H. ZUBERBIER.

Savril—3m

LEON QUEYROUZE — OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS —ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

18juil 72—1 an. Nlle Orléans

Avis aux actionnaires de l'Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.

EN conséquence de la baisse dans la valeur des propriétés foncières et de la difficulté de percevoir les créances dues à l'Association, nous, soussignés, directeurs de votre Compagnie, considérons comme utile à vos intérêts d'en opérer la liquidation. D'après la charte de l'Association, il faut, pour procéder à cette liquidation, le vote et l'adhésion des trois quarts du stock, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but après quarante-cinq dix jours d'avis dans deux journaux publiés à la Nlle-Orléans.

Avant que vous votiez (et autant que possible directement et non par procuration), permettez-nous d'appeler particulièrement votre attention sur l'exposé de la situation de l'Association publié ci-dessous. Vous y trouverez la preuve que votre intérêt bien entendu exige une liquidation immédiate.

Nlle-Orléans, 12 avril 1879.

G. PASCAL,	ROB'T ROBERTS,
J. W. BLACK,	A. P. NOLL,
L. BOCA,	G. GAST,
G. PITARD,	AUGUSTE LEVE Jr.

ACTIF.

Meubles de bureaux	$ 100 00	
Propriétés foncières vendues et non encore payées	2,800 00	
Propriétés foncières estimées à la valeur de la place	3,600 00	
Billets à recevoir, $16,426 20, garantis par hypothèque et estimés ce jour	11,010 00	
Créances diverses	394 33	
Argent déposé à la "N. O. Savings Institution" $1,436 19, évalué	$ 502 66	
Argent en caisse	1,749 06	2,251 74
		$20,156 09

PASSIF.

Dû, dividende non réclamé	$ 52 05
Compte de stock, 762 actions à $50	38,100 00
Compte de scrip	2,255 00
	$40,407 05

Conformément à ce qui précède, une élection sera tenue au bureau de l'Association, No 21 rue Bienville, le 17 juillet 1879, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction.

G. H. NORMAN, Secrétaire.

18 avril—3 m.

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 17 mai 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

LES directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie	$165,168 05	
Primes maritimes	24,051 22	
Primes de rivières	69,324 25	
		$258,543 52
Primes nettes	$224,143 52	
Moins réassurances	$12,716 40	
Moins primes rembourses	5,626 57	
	19,342 97	204,800 55

PERTES.

Pertes d'incendie	$ 36,038 94	
Pertes maritimes	9,337 36	
Pertes de rivières	28,576 05	
	$ 73,952 35	
Taxes, dépenses, escomptes, profits et intérêts, loyer, sauvetages, épargnes, etc.	36,442 66	
		110,395 01
Profits nets		$ 94,405 54

La compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$ 31,461 33	
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00	
		$ 61,636 33
Prêts sur demande	$ 52,552 64	
Argent en caisse	48,521 02	
		101,073 66
Propriétés foncières		109,008 06
Bons de ville, actions de banque, et autres		94,226 58
Primes en voie de collection		25,697 82
[illegible]		14,158 62
		$406,207 59

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $15,740 placés en action de la Banque Mechanics' and Traders', que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de [illegible] pour cent sur les primes [illegible] primes nettes, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jos. B. Wolf,
E. B. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. E. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Reuben G. Bush,	John M. Parker.

31mai—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste de la Nlle-Orléans, 6 juillet 1879.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Dartorre Constant,	Lamyrelle Jean, dit le Castillan,
Dudon Benoît,	Marchon Jean,
[illegible]	Nieto Antonio,
[illegible]	Sèvère Théveny.

LISTE DES DAMES.

[illegible], madame

[illegible] Aloisia Señora.

[illegible] madame.

W. L. McMILLEN, maître de poste.

L. S. L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

—

PAS D'ESCOMPTE!

—

Pas d'ajournement!

—

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

—

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 12 AOUT 1879.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE H.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin.

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 12 AOUT 1879,

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets portant un numéro qui suit ou précède le numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets portant un numéro qui suit ou précède le numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets portant un numéro qui suit ou précède le numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du Mardi, 12 Août 1879,

TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les villes, cités et villages [illegible] de l'Union.

[illegible] garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse [illegible] guidée un reçu.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$3 00
Six mois	2 00
Trois mois	1 00

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro .... 20 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et arrivés pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 204 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$315,774 30	
Risques maritimes	18,955 32	
Risques de rivières	19,701 75	
Total des primes		$354,431 37
Moins primes non acquises		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879		$243,178 37

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu	$61,086 06	
Sur risques maritimes	10,364 89	
Sur risques de rivières	5,322 39	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,626 11	
Réassurances et primes remboursées	17,830 61	106,286 00
		$136,900 48
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,900 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$206,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 68
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	192,902 33
Billets à recevoir	62,562 43
Primes en voie de collection	35,630 31
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	61,363 41
	$712,237 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 juin—

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 204 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement: Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks	$315,774 30	
On Marine Risks	18,955 32	
On River Risks	19,701 75	
Total premiums		$354,431 37
Less unearned premiums		111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879		$243,178 37

LOSSES PAID—

On Fire Risks	$61,086 06	
On Marine Risks	10,364 89	
On River Risks	5,322 39	
Taxes and expenses, less interest	11,626 11	
Re-insurances and return premiums	17,830 61	$106,286 00
		$136,900 48
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,900 48

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$206,176 85
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
Bank, Water Works and other stocks	133,561 68
Notes secured by mortgage or pledge	192,902 33
Bills receivable	62,562 43
Premiums in course of collection	35,630 31
City Scrip	2,000 00
Judgment on mortgage notes	3,000 00
Cash on hand	61,363 41
	$712,237 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 juin—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé $500,000

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Bureaux No 58 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les Risques de feu	$212,132 66	
Risques de rivière	85,373 39	
Risques maritimes	49,841 90	
		$347,347 97
Ajoutez: Risques non terminés, 1877	$104,741 00	
		$452,078 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,739 00	
Primes remboursées	19,457 30	
		114,196 30
Primes nettes		$338,182 58

Pertes, etc., payées pendant la même période sur

Risques de feu	54,709 22	
Risques de rivière	37,367 96	
Risques maritimes	15,230 56	
	$107,307 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,323 00	
		$146,630 77
Ajoutez: Réassurances	35,045 25	
Taxes	6,547 94	
Loyer	2,500 00	
Board of Underwriters	8,563 30	
Dépenses	24,493 91	
		34,669 30
		10,000 00
Fonds de réserve		
Dividende sur le capital	49,566 20	
Moins escompte et intérêt	24,294 20	
		$65,283 60
		$266,584 06
Profit net		$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons	$387,074 83
Prêts sur hypothèques	13,809 00
Prêts sur nantissement	60,665 31
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	25,000 00
Primes en voie de collection	58,051 83
Argent en caisse	171,424 93
Total de l'actif	$591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.

A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs:

E. J. Hart,	J. Weis,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	B. W. Taylor,	D. Fatjo,
E. Moses,	J. C. Morris	L. Abry,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. E. Craig,
Chas. Macready,	Lionel C. Levy,	Sam'l L. Boyd,
W. R. Seymour,	Henry Glass,	Jno. S. Groves,
Jno. G. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
James S. Flower,	J. L. Harris.	H. Newman.

3 fév—au 31 déc.

Argentez vous-même

[illegible]

BLEU D'ARGENT PUR [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

MEUBLES. MEUBLES.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 46 de la rue Royale—MARDI, [illegible] à 11 heures A. M., il sera vendu [illegible] Magazine et Jackson— [illegible] de Upper City Hotel, consistant en [illegible] Victoria pour chambres à coucher de toute genres et ameublement de bois de chêne.

Conditions—Comptant. 6juil—

Propriétés de très grande valeur dans le Premier District.

Rue Gravier, entre celles Bolivar et Bertrand.

Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.

Succession de veuve Charles Roche.

Chas. D. Lallande, vs. Gustave Lallande et als.

Procès en partage No 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 2 août 1879, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1834, et déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire, sous le No 42. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 26, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 125 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage passé entre elle et Alonzo Morphy pardevant Théodore Guyol, notaire, le 19 octobre 1848. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets à coupons, pour satisfaire les parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrement de la totalité desdits billets ou coupons devant être aussi garantis par hypothèque sur la propriété vendue; les bâtisses sur les dites devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs desdits billets ou coupons jusqu'à leur parfait paiement; les taxes payables en l'année 1880 devant être assumées par les acquéreurs qui seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Octave Morel aux frais des acquéreurs.

22 juin—juil 5. 12 19 26 et 2 août

GUIDE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Tolédano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Tolédano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE ORLÉANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Tritou-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator).

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julia.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versa. Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville: sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Bonnes propriétés.—Le placement le plus sûr—Résidences de choix dans le Second, Troisième et Quatrième District—Magasin et résidence rue de la Douane et du Canal et lot pour bâtir, au coin des rues Prytania et Général Taylor, près l'Eglise Méthodiste, rue St. Charles.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. — Bureau No. 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 12 juillet 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, avec le consentement des [illegible] décrites, à savoir:

1° Cette propriété et résidence agréable, formant le coin sud-ouest des rues Chestnut et Harmonie, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Coliseé, Harmonie et Pleasants. Elle comprend 4 grands lots bien ombragés mesurant une façade totale à la rue Chestnut de 120 pieds sur 113 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Harmonie.

Cette propriété sera vendue en bloc ou divisée en deux parties de deux lots. Le lot du coin est amélioré et a une résidence confortable, en bois, à deux étages et avec quelques réparations on en peut faire une maison agréable. Cette partie de la ville est bien améliorée et est recherchée pour la tranquillité et augmente de valeur rapidement.

2° La jolie résidence, cottage en bois à deux corps de logis, No 220 rue Claiborne, avec un grand terrain bien ombragé par des arbres fruitiers et autres, formant le coin nord ouest des rues Claiborne et Ursulines dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Ursulines, Robertson et Bayou Road; avec une somme comparativement faible on peut en faire une résidence très agréable avec grand jardin, etc. Le morceau du coin, nu, peut être amélioré de manière à en faire une résidence ou un emplacement pour affaires ou les deux réunis.

3° Cette résidence en briques à trois étages, solidement bâtie, désignée par le No 140 de la rue Douane, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Bourbon et Dauphine. La façade est partiellement en fer et en vue de sa proximité de la rue du Canal est convenable pour affaires de tous genres. Un placement plus que désirable.

4° La résidence en briques, à deux étages, avec mansarde confortable et solidement bâtie, désignée par le No 343 de la rue de Chartres, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Chartres et Paix, ayant corridor, 2 salons, 3 chambres à coucher et mansarde et une cuisine en briques à deux étages, séparée, cour carrelée, cave etc. Sa proximité aux églises, écoles et marchés, ainsi que le quartier agréable et respectable la ferait désirer soit comme résidence ou comme placement.

5° Le lot de choix pour bâtir, comprenant presque un quart d'îlet borné par les rues Prytania, Général Taylor, Coliseé et Peniston. Il est vis-à-vis de l'ancienne résidence de Daniel Webster et près de l'église méthodiste nouvellement construite rue St. Charles. La propriété mesure à peu près 110 pieds de face à la rue Prytania sur 160 pieds de profondeur et de face à la rue Général Taylor.

6° Le grand lot et résidence confortable en bois à deux étages, No 55 rue Ste-Marie, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Felicity Road, Fulton et Rousseau. Il y a sur ce lot beaucoup de place pour les animaux, &c.

7° La résidence cottage en bois, à deux corps de logis, rue Freret, dans l'îlet borné par les rues Freret, Locust, Thalie et Erato.

8° Le magnifique terrain ombragé pour bâtir, rue des Champs-Elysées, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, St-Jean-Baptiste, et Girod.

Voir les plans à la vente pour les dimensions de chaque propriété.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, et le reste à un ou un et deux ans de crédit au gré des acquéreurs pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix de l'adjudication. Les titres sont parfaits. Si ils ne le sont pas les acquéreurs ne seront tenus à rien. Un dépôt de 10 0/0 sur le prix de l'adjudication sera requis des acquéreurs pour affirmer la vente.

Actes de ventes pardevant les notaires désignés par l'encanteur aux frais des acquéreurs.

6 juillet—à la vente.

Grande vente de "State Consols" dans l'affaire de la Banque du Sud en liquidation, No 45,440, Quatrième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 12 juillet 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 juin 1879, et rendu dans l'affaire ci-dessus les garanties de valeur ci-dessous décrites, à savoir:

48 Consols de l'Etat de la Louisiane.

7 Pour cent, $1000 chacun.

Conditions—Comptant avant livraison.

29 juin—29, 1, 5, 6, 11, 12 juillet

PAR S. GUINAULT.

Succession de Thomas Labertié.

Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, Encanteur — Bureau, Passage de la Bourse et Bienville. SAMEDI, 12 juillet 1879—Il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale—en vertu d'un jugement de mise en possession émanant de la Deuxième Cour de District, rendu et signé le 25 juin 1879, les propriétés suivantes, savoir:

Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Laharpe, Lapeyrouse, Derbigny et Roman, désignés par les lettres A, B, C, D et E.

1° Le lot A mesure 23 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur et façade à la rue Laharpe de 49 pieds, ensemble une maison de deux chambres, cuisine, citerne, etc.

2° Le lot B, attenant au lot ci-dessus, mesure 27 pieds, 5 pouces 4 lignes de face à la rue Roman, sur 49 pieds de profondeur. Ensemble une maison de deux chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° Le lot C, contigu au précédent, mesurant 49 pieds 6 pouces, 4 lignes de face à la rue Roman, sur 49 pieds de profondeur. Ensemble une maison de deux chambres, galerie sur le côté, deux cabinets, cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc.

4° Le lot E formant encoignure, aux rues Derbigny et Laharpe, mesure 35 pieds à la rue Laharpe, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny. Ensemble une maison haute ayant deux chambres et magasins au rez de chaussée, quatre chambres au dessus, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Cuisine de deux chambres, galeries, devant et derrière, trois cabinets, hangar, citerne, etc., etc.

Le lot D contigu au précédent mesure 35 pieds 8 pouces de face à la rue Laharpe sur 100 pieds de profondeur. Ensemble une maison de quatre chambres, galeries devant et derrière avec cabinets, cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc. etc.

Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions: Moitié comptant. La balance à un an de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur fixés à 5 pour cent en cas de poursuite judiciaire seront à la charge des acquéreurs et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets.

Actes de ventes par devant Robt. J. Kerr, notaire aux frais des acquéreurs, y compris les taxes exigibles en 1880. 6juil—

PAR BARNETT ET GOURDAIN.

Groceries! Groceries! Groceries!

Vente de syndic pour le compte des créanciers de Thos. Egan.

Le contenu d'une grocerie bien achalandée, installations, etc., située au coin des rues Commune et Robertson.

PAR BARNETT & GOURDAIN.—J. A. GOURDAIN, encanteur.—Il sera vendu MERCREDI, 9 juillet 1879, à 10 heures A. M., en lots au gré des acheteurs, le contenu de la grocerie bien achalandée, installations, etc., située au coin des rues Commune et Robertson. Aussi, un bon cheval, charrette et harnais.

Conditions, comptant sur livraison.

Vente sans limite.

Immédiatement après la vente de la grocerie, il sera vendu au même endroit, pour cause de départ, un lot de meubles de ménage aux mêmes conditions que ce qui précède, et également sans limite.

6juil—6 9

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

Fire premiums	$165,168 05	
Marine premiums	24,051 22	
River premiums	69,324 25	
		$258,543 52
Net earned premiums	$224,143 52	
Less reinsurances	$12,716 40	
Less return premiums	5,626 57	
	19,342 97	204,800 55

LOSSES.

Fire losses	$36,038 94	
Marine losses	9,337 36	
River losses	28,576 05	
	$73,952 35	
Taxes, expenses, discount, profit and loss, less interest, rents, salvage, savings, etc.	36,442 66	
		110,395 01
Net profits		$94,405 54

The company have the following assets:

Bills receivable	$31,461 33	
Loans and bonds on mortgage	30,175 00	
		$61,636 33
Loans on call	$52,552 64	
Cash on hand	48,521 02	
		101,073 66
Real estate		109,008 06
City bonds, bank and other stock		94,226 58
Premiums in course of collection		25,697 82
Suspense account and stock fractions		14,158 62
		$406,207 59

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent. in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jos. B. Wolf,
E. B. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. E. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Reuben G. Bush,	John M. Parker.

May 21—